



## **RÈGLEMENT POUR L'ADMISSION DES CHIENS AU CAMPING**

Au Camping Cala Pola, afin de garantir une cohabitation sûre et agréable pour tous, nous avons établi les règles suivantes pour l'admission des chiens.

Le Camping Cala Pola accepte les chiens uniquement dans les Parcelles Plus Chien, numérotées de 1 à 31 incluses, ainsi que dans les Bungalows Xaloc.

### **1. Admission et Enregistrement**

- Tous les chiens doivent être enregistrés à la réception lors du check-in.
- Il est obligatoire de présenter le carnet de vaccination à jour, le passeport et une assurance responsabilité civile.
- Les chiens appartenant aux races considérées comme potentiellement dangereuses (PPP) pourront être admis sous certaines conditions spécifiques détaillées ci-dessous.

### **2. Responsabilité du Propriétaire**

- Les chiens doivent être toujours sous contrôle, attachés avec une laisse d'une longueur maximale de 2 mètres.
- Il est interdit de laisser les chiens seuls dans les emplacements, bungalows ou véhicules.
- Le propriétaire est obligé de ramasser les excréments de son chien et de les jeter dans des sacs fermés dans les poubelles prévues à cet effet, à l'intérieur et à l'extérieur du camping.
- Le propriétaire du chien sera responsable des dommages que celui-ci pourrait causer aux autres campeurs, à leurs biens ou aux installations du camping.

### **3. Cohabitation et Accès aux Espaces Communs**

- L'accès aux blocs sanitaires, aires de jeux, bar principal, piscine, supermarché et restaurants est interdit aux chiens.
- Les chiens peuvent circuler librement dans le camping, attachés avec une laisse. Ils sont les bienvenus sur la terrasse principale du bar ainsi que sur la terrasse du Xiringuito de la plage.
- Le comportement des chiens doit être approprié, sans aboiements excessifs ni attitude agressive.
- Les règlements municipaux de Tossa de Mar interdisent l'accès des animaux domestiques aux plages, tant sur le sable que dans l'eau, du 1er avril au 31 octobre.

### **4. Conditions pour les Chiens Potentiellement Dangereux**

- Les propriétaires de chiens appartenant aux races considérées comme potentiellement dangereuses doivent présenter :
  1. Une licence en vigueur pour la détention de chiens dangereux, conformément à la réglementation nationale ou régionale en vigueur.
  2. Une assurance responsabilité civile obligatoire couvrant les dommages aux tiers, conformément au Décret royal 287/2002 du 22 mars, la Loi 50/1999 du 23 décembre, la Loi 10/1999 du 30 juillet et leurs réglementations complémentaires applicables.
- Ces chiens doivent obligatoirement porter une muselière en tout temps.
- Être tenus en laisse non extensible d'un maximum de 2 mètres.
- Ne pas accéder aux espaces communs et être constamment surveillés par un adulte responsable.

- Races considérées comme potentiellement dangereuses : Pit Bull Terrier, American Staffordshire Terrier, Staffordshire Bull Terrier, Rottweiler, Dogo Argentino, Fila Brasileiro, Tosa Inu et Akita Inu.

### **5. Sanctions et Exclusions**

- Tout client ou visiteur dont le chien perturbe la tranquillité des autres campeurs pourra être expulsé du camping.
- Le non-respect des règles peut entraîner l'expulsion du camping sans droit à remboursement.
- Le camping se réserve le droit d'admission pour tout chien pouvant représenter un risque pour la sécurité des autres clients.

### **6. Espaces Adaptés aux Chiens**

Notre camping est Dog Friendly et propose plusieurs services dédiés aux chiens:

- Douches spéciales pour chiens.
- Distributeurs de sacs dans la zone des Parcelles Plus Chien, des Bungalows Xaloc et du Pipican.
- Un Pipican, un espace sécurisé où les chiens peuvent courir, jouer, explorer et renifler librement, sous la surveillance de leur propriétaire.

Merci de respecter ces règles afin d'assurer une cohabitation harmonieuse pour tous.